

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-après décrites lors de sa séance ordinaire du 18 novembre à 19h00 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ces demandes.

- **DM-2019-00032 – 1035, rue Riverwiew**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme l'empiètement de l'aire de stationnement devant le bâtiment principal de 10,30 mètres alors que la norme en vigueur autorise un empiètement maximal de 2 mètres en façade avant d'une habitation unifamiliale isolée.

Le tout en référence au plan d'implantation projeté préparé par Cab Architecture, le 9 septembre 2019 sous le numéro de projet 019703.

- **DM-2019-00035 – 372, rue Laurier**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une opération cadastrale visant le remplacement du lot 3 952 510 afin de créer un lot de 17,35 mètres de frontage alors que la réglementation en vigueur exige un frontage minimal de 21 mètres.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par François Malo, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 2019, sous le numéro 7969 de ses minutes.

- **DM-2019-00036 – lot 3 953 463, rue du Prince-Arthur**

La demande aurait pour effet de rendre réputée conforme une opération cadastrale visant le remplacement du lot 3 953 463, afin de créer un lot irrégulier d'une profondeur de 19,14 mètres alors que la norme en vigueur exige une profondeur minimale de 30 mètres. Cette dérogation mineure aurait également pour effet de rendre réputée conforme un second lot irrégulier d'une profondeur minimale de 3,97 mètres et une superficie de 741,7 mètres alors que les normes prescrites par le Règlement sont respectivement fixées à 30 mètres et 800 mètres carrés.

Le tout en référence au plan projet de lotissement, réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 2019, sous le numéro 16002 de ses minutes.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 1^{er} NOVEMBRE 2019

Alain Cousson, ing.
Directeur général et greffier adjoint